

SASU MS MOTORS

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SASU MS MOTORS
Siège social : 83 A rue des Alliés, 42100 Saint-Etienne.
Objet : L'achat et la vente de véhicules automobiles d'occasion.
Capital : 500 euros.
Durée : 99 ans.
Président nommé pour une durée indéterminée : Monsieur RAHALI Yassine, 29 rue Virgile, 42100 Saint-Etienne.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires.
Chaque action donne droit à une voix.
Immatriculation : RCS de Saint-Etienne.

SARL DU NEYPALLES

Avis de constitution

Dénomination : SARL DU NEYPALLES.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 70 impasse les Palles, 42570 St Heand.
Objet : entreprise de travaux agricoles.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Monsieur Damien PHILIBERT, demeurant 70 impasse les Palles, 42570 St Heand
Gérant : Monsieur Mathieu PHILIBERT, demeurant 15956 chemin le Grand Meyrieux, 42570 St Heand
La société sera immatriculée au RCS de Saint Etienne.

YOU PRIMEUR

SASU au capital de 1.000 €
Siège social: 01 rue du Vercors
42100 Saint-Etienne
Siren: 902 905 181

Transfert du siège social

Par décision de de l'AGE en date du 01 mars 2026, il a été décidé: de transférer le siège social du 01 rue du Vercors 42100 Saint-Etienne au 4 rue de la CORRE 42000 Saint-Etienne à compter du 01 mars 2026.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Saint-Etienne.

EDAWINDS

SARL au capital de 500 €
Siège social : 20 rue du Pr Benoît Lauras,
Batiment des Hautes Technologies
42000 SAINT-ETIENNE
RCS de St Etienne : 897 759 072

Transfert du siège social

L'Associé unique a décidé le 16 mars 2026, lors de l'assemblée générale de transférer le siège social au 2. Boulevard des Etats-Unis, 42000, SAINT-ETIENNE
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de ST ETIENNE.

Pour avis

EARL MARCHAS

au capital de 30.000 €
1670 Route de l'Astrée -
42600 MAGNEUX-HAUTE-RIVE
489 069 013 RCS ST-ETIENNE

Transformation

Suivant délibération en date du 01/04/2026, de l'AGE de l'EARL MARCHAS, les associés ont décidé de transformer, à compter du 01/04/2026, l'EARL en GAEC, agréé par arrêté de Mme la Préfète de la Loire en date du 26/02/2026 sous le numéro 42 26 04 1844, ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GAEC Marchas.
Capital Social : 30.000 €.
Siège Social : 1670 Route de l'Astrée - 42600 MAGNEUX-HAUTE-RIVE.
Objet : Activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural.
Durée : 99 ans.
Co-Gérants : M. Jean-François MARCHAS et Mme Laure MARCHAS-CHARTIER : 1670 Route de l'Astrée - 42600 MAGNEUX-HAUTE-RIVE.

Par arrêté ministériel du 28 décembre 2025, le tarif annuel 2026 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,189 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.



AU FINAL

Constitution

Aux termes d'un acte signé électroniquement le 25/03/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société par actions simplifiée
DENOMINATION : AU FINAL
SIEGE SOCIAL : MONTBRISON (42600), 10 rue des Cordeliers

OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'exploitation de tous fonds de commerce de bar, restaurant, restauration rapide.

- Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 5 000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION D' ACTIONS : Toute transmission d'actions à titre onéreux ou gratuit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : I FIVE, société par actions simplifiée au capital de 182 000 €, dont le siège social est à ECOTAY L'OLME (42600), 13 A Chemin du Sablat, immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE sous le numéro 931 620 876.

IMMATRICULATION : au RCS de SAINT-ETIENNE.

Pour avis

EARL DE L'ONZON

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée unipersonnelle
au capital de 10 000 €
Siège social: BUSSY ALBIEUX (42260)
2676 Route des Etangs
RCS SAINT ETIENNE 531 971 018

Modification des dirigeants

Suivant délibération du 1^{er}/04/2026, de l'AGE de l'EARL « EARL DE L'ONZON », Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée unipersonnelle au capital de 10.000 €, dont le siège social est à BUSSY ALBIEUX (42260), 2676 Route des Etangs, 531 971 018 RCS SAINT ETIENNE, M. Benoît PONTET, demeurant 825 Chemin de Aire, 42260 BULLY, a été agréé en qualité d'associé et nommé co-gérant de l'EARL, à compter du 1^{er} avril 2026, aux côtés de M. Yann COQUARD, confirmé dans ses fonctions de gérant.

CRJ MAÏS ENERGIE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MORNAND-EN-FOREZ (Loire), du 31/03/2026, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « CRJ Maïs Energie ».
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 3345 Route de Montbrison, « Champs » - 42600 MORNAND-EN-FOREZ.

Objet : La production d'électricité photovoltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial ; Tous travaux agricoles comprenant notamment la préparation des sols, le traitement des cultures, la récolte des fourrages et des céréales, les travaux ruraux, le déneigement public et privé, le conseil technique dans le domaine agricole et d'élevage, le négoce de fourrages et produits agricoles ; Toutes prestations administratives.

Durée : 99 ans.
Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 3.000 Euros.

Clause relative à l'agrément des cessionnaires d'action : les actions sont librement cessibles au profit d'un Actionnaire. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des Actionnaires réunis en Assemblée Générale.

Direction et administration de la société : M. Denis BONNET, Président : 3345 Route de Montbrison, « Champs » - 42600 MORNAND-EN-FOREZ.

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA ROCHE

SCI en liquidation
au capital de 1 600 €
Siège social : 81 Rue de la Tour
42000 SAINT ETIENNE
Siège de la liquidation : Chez Mme Catherine DIDIER
16 rue de Verdun 42110 FEURS
451 313 340 RCS ST ETIENNE

Dissolution

L'AGE réunie le 20/03/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. André COL-LONGEON, demeurant 196 avenue du Champ de Foire à SAINTE AGATHE LA BOUTERESSE, représentée dans ses fonctions par Mme Catherine DIDIER, Mandataire judiciaire à la protection des majeurs sise 16 rue de Verdun, 42110 FEURS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé chez Mme Catherine DIDIER, 16 rue de Verdun 42110 FEURS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de ST ETIENNE, en annexe au RCS.

Pour avis
Le Liquidateur

ARTHUR METAYER

Constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROANNE du 2 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ARTHUR METAYER
Nom commercial : Les Halles d'Arthur
Siège : 393 Route des Plants, 42190 CHANDON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros
Objet : Ventes de détails foire et marché, primeurs article de paris et divers non réglementés.

Président : Monsieur Arthur Claude Antoine METAYER, né le 29 avril 2002 à ROANNE (42), demeurant 393 Route des Plans 42190 CHANDON, est nommé président de la société pour une durée illimitée.

Agrément : en cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
La Société sera immatriculée au RCS de ROANNE

POUR AVIS
Le Président

DECIMAL.IA

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution avec apport en numéraire de la S.A.S. « DECIMAL.IA »

Capital de 10 000 €, divisé en 10 000 actions - apport en numéraire

Siège social : FIRMINY (Loire), 108 E Rue Victor Hugo

Objet social : La formation professionnelle aux adultes entrés dans la vie active dans les domaines de l'informatique, de l'intelligence artificielle, de la robotique, des systèmes organisationnels ; L'assistance, l'audit, l'enseignement, la recherche et plus généralement toutes prestations de services dans ces domaines.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires

Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : La société « COSTANZA FINANCES », sise à FIRMINY (Loire), 108 Rue Victor Hugo ;

Directeur général : La société « G.C.R. », sise à ROCHE LA MOLIERE (Loire), 12 Rue Hippolyte Sauzéa Allée B ;

Dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE
POUR AVIS

Vente de bois

En application des articles L. 331-19 et suivants du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés sont informés de la vente des parcelles de futaie sises sur la Commune de MAROLS (42560), Lieudits «Le Plat du Guet», «Les Egats», «Bigorre», cadastrées Section AE numéros 63-214 et section AR numéros 89-94, d'une superficie totale de 6266 m², moyennant le prix de 3.000 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

La provision sur frais à prévoir pour l'acquisition est de 1.100€.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle.

Les bénéficiaires du droit de préférence disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage des présentes, pour faire connaître à Me BOREL, notaire à SAINT-JEAN-SOLEYMIÉUX (Loire), 40 Place Mario Meunier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions sus-relatés.

Si, toutefois, plusieurs propriétaires contigus préemptaient, c'est le vendeur qui choisira la personne à laquelle il vendra.

ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30
ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

CARSHOLD

S.A.R.L. au capital de 375 000 €
Siège social : 2 Route des Arcs
GENILAC (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 800 123 036

Modification du capital

Par A.G.E. du 30 janvier 2026, les associés de la société ont décidé, à compter du 30 janvier 2026, de réduire le capital social d'une somme de 30 999 €, par voie de rachat et d'annulation de 30 999 parts de 1 € de valeur nominale chacune.

Le capital s'élève à 344 001 € divisé en 344 001 parts.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS : SAINT ETIENNE

LA GERANCE



GAEC DE LA PETITE MOTTE

Constitution

Par acte SSP du 01/04/2026, il a été constitué un GAEC ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: GAEC DE LA PETITE MOTTE

Objet social: activités agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural, exploitation d'installations photovoltaïques et l'exercice d'activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole

Siège social: 2 Chemin de la Herse 42110 Feurs

Capital: 170000 €

Durée: 99 ans

Gérance : M. GIRAUDIER Gilles et M. GIRAUDIER Flavien, demeurant 6 Route de Chambéon 42110 Feurs.

Immatriculation au RCS de Saint-Etienne



CHATEAUNEUF

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte authentique reçu par Maître Amélie SCWIN-DENHAMMER en date du 30 mars 2026, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : CHATEAUNEUF
Forme sociale : Société civile immobilière
Capital : 365 000,00 €, constitué uniquement d'apports en nature de biens et droits immobiliers

Siège social : 60, rue du Stade - 42800 CHATEAUNEUF

Objet social : Toutes activités d'acquisition, de mise en valeur, d'aménagement, d'administration, d'exploitation par bail, mise en location de locaux meublés ou non meublés, ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément ;

A titre accessoire ou exceptionnel, la souscription de tout emprunt et l'octroi de toute garantie nécessaire à la réalisation d'opérations mentionnées au premier alinéa, l'aliénation de tout immeuble devenu inutile à la Société, ou encore la mise à disposition à titre gratuit au profit d'un ou de plusieurs associés, de tout bien ou droit

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saint-Etienne

Gérance : Monsieur Félix CHOVET et Madame Florence CHOVET, demeurant ensemble 60, rue du Stade - 42800 CHATEAUNEUF

Cessions de parts : Toutes les cessions sont soumises à agrément

Pour avis,
La gérance



AYMX

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte authentique reçu par Maître Amélie SCWIN-DENHAMMER en date du 30 mars 2026, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : AYMIX
Forme sociale : Société civile immobilière
Capital : 234 115,00 €, constitué uniquement d'apports en nature de biens et droits immobiliers

Siège social : 60, rue du Stade - 42800 CHATEAUNEUF

Objet social : Toutes activités d'acquisition, de mise en valeur, d'aménagement, d'administration, d'exploitation par bail, mise en location de locaux meublés ou non meublés, ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément ;

A titre accessoire ou exceptionnel, la souscription de tout emprunt et l'octroi de toute garantie nécessaire à la réalisation d'opérations mentionnées au premier alinéa, l'aliénation de tout immeuble devenu inutile à la Société, ou encore la mise à disposition à titre gratuit au profit d'un ou de plusieurs associés, de tout bien ou droit

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saint-Etienne

Gérance : Monsieur Félix CHOVET et Madame Florence CHOVET, demeurant ensemble 60, rue du Stade - 42800 CHATEAUNEUF

Cessions de parts : Toutes les cessions sont soumises à agrément

Pour avis,
La gérance

VLM - VENTE LOCATION MATERIEL

S.A.S.U. au capital de 10 000 €
Siège social : 180 Chemin des Balmes
SAINT ETIENNE LE MOLARD (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 949 522 676

Modification de l'objet social

Suivant décisions du 19 février 2026 l'actionnaire unique de la société a décidé d'étendre l'objet social de la société à : Toute activité de garage, entretien, réparation de matériels roulants, de tous véhicules ainsi que de tous engins à moteur terrestre.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE.

LE PRESIDENT,

SAS GRANGENEUVE ENERGIES

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT GENEST MALIFAU (Loire), du 1^{er} avril 2026, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SAS GRANGENEUVE ENERGIES ».

Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 1302 Route de Montravel, 42660 SAINT GENEST MALIFAU.

Objet : La production d'électricité photovoltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial ; Tous travaux agricoles et ruraux ; Toutes prestations administratives.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 25.000 Euros.
Durée : 99 ans.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom ; il a le droit de voter sauf disposition contraire prévue par le code de commerce.

Direction et administration de la société :
Président : M. Bertrand DREVET : 1302 Route de Montravel, 42660 SAINT GENEST MALIFAU.

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE (Loire).



Notaire

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 décembre 2009,

Madame Marie Claire Andrée HUGUENY, en son vivant Retraitée, demeurant à LE COTEAU (42120) 63 Rue Anatole France.

Née à SAINT-DIE (88100), le 12 février 1934.

Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à LE COTEAU (42120) (FRANCE), le 23 juin 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Louis BOURBON, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Philippe ROUDILLON - Louis BOURBON », titulaire d'un Office Notarial à SAINT GERMAIN LAVAL (Loire), 247 rue Nationale, le 3 avril 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Louis BOURBON, Notaire à SAINT GERMAIN-LAVAL (42260), 247 rue Nationale, référence CRPCEN : 42077, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ROANNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3, L.143-7-2 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, substitution ou échange tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 26 0069 01 : superficie totale : 1 ha 97 a 75 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Garage et Habitation. Parcellaire : CUZIEU (1 ha 97 a 75 ca) - '0694 RUE DU STADE' : AC-8 - 'LE MARDIN' : AD-1-38. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 26 0074 01 : superficie totale : 65 a 35 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Dépendance et Habitation. Parcellaire : SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE (65 a 35 ca) - '1810 CHE DE TERLAND' : B-379 - 'TERLAND' : B-374-377-378-380-1460. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 25 0086 01 : superficie totale : 42 ha 11 a 59 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : LA BÉNISSON-DIEU (13 ha 53 a 15 ca) - 'CHEZ LE BOIS' : C-131 - 'CHEZ LES MEUNIERES' : C-143-145-169-194-195. NOAILLY (28 ha 58 a 44 ca) - 'GARAMBEAU NORD' : B-207-208-209-210-211 - 'GARAMBEAU SUD' : B-34-35-36-100-101-102-809. Zonage : LA BÉNISSON-DIEU : A, N - NOAILLY : A. Occupation : Libre

AS 42 26 0073 01 : superficie totale : 10 ha 94 a 80 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance et Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : L'HÔPITAL-LE-GRAND (10 ha 94 a 80 ca) - '1241 CHE DU PERRIER' : A-167 - 'LE GRAND BUISSON' : A-155-168-169-170. Zonage : A. Occupation : Libre

Appel à candidatures pour la location de bien à vocation agricole

Articles L.143-3, R.142-3 et L.141-1,II,4° (Intermédiation Locative : IL) du Code rural et de la pêche maritime

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes propose la location des biens fonciers ci-dessous désignés.

IL 42 26 0017 01 : superficie totale : 6 ha 45 a 12 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : LA BÉNISSON-DIEU (5 ha 21 a 00 ca) - 'CHEZLE BOIS' : C-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142. NOAILLY (1 ha 24 a 12 ca) - 'GARAMBEAU NORD' : B-213-214. Zonage : LA BÉNISSON-DIEU : A, N - NOAILLY : A.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 25/04/2026 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer https://www.safer-aura.fr, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Tél. 04 77 91 14 20 ou auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 octobre 2022, M. Hervé Marc Yannick PILLLOT, en son vivant sans emploi, demeurant à ST ETIENNE (42000) 82, rue Marengo Résidence B. Né à SAINT-ETIENNE (42000), le 8 août 1969. Célibataire. Décédé à ST ETIENNE (42000), le 14 juin 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé DENIEUIL Notaire à ST-ETIENNE (42000), 3 place du Peuple, le 13 janvier 2026, l'acte de contrôle de la saisine du légataire universel a été reçu par Maître Adeline MARTINON Notaire à SAINT-ETIENNE (42000) 5 rue Mi Carême le 31 mars 2026, il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Adeline MARTINON sus-nommée, référence CRPCEN : 42005, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ST ETIENNE de l'expédition du contrôle de la saisine du légataire universel. Le testament a doré et déjà été déposé au greffe du tribunal le 19 janvier 2026.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 juillet 2018, Madame Marie Jeannine DEVILLE, en son vivant retraitée, veuve de M. Roger PONZALINO, demeurant à ROCHE-LA-MOLIERE (42230) 11 rue Victor Hugo. Née à ROCHE-LA-MOLIERE (42230), le 8 mai 1928. Décédée à ROCHE-LA-MOLIERE (42230), le 14 janvier 2026.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Lucas MARCOUX, la SCP «Éric PAILHES, Lucas MARCOUX, Notaires Associés», titulaire de l'Office Notarial de FIRMINY (Loire), sis 10 rue du Pont Noir le 30 mars 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MARCOUX, notaire à FIRMINY 10 rue du Pont Noir, référence CRPCEN : 42012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT-ETIENNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

CHRONIQUE JURIDIQUE /

La reprise sexennale dans le bail rural et l'impact de l'arrêt de la Cour de cassation du 10 avril 2025

Dans un arrêt du 10 avril 2025 (Cass. 3^{ème} civ., 10 avril 2025, n° 23-23.382) la Cour de cassation a clarifié les modalités d'introduction de la clause de reprise sexennale dans les baux ruraux. Cette clause permet au bailleur de récupérer ses terres à la fin de la sixième année suivant le renouvellement du bail.

Faits de l'espèce : un bail rural conclu en 1990 entre une SCEA (Société civile d'exploitation agricole) et un locataire a été renouvelé en décembre 2017 pour une durée de neuf ans. En juin 2021, le bailleur a demandé l'insertion d'une clause de reprise sexennale dans ce contrat. La SCEA a contesté cette demande, arguant qu'une telle clause devait être introduite au moment du renouvellement, et que la demande était tardive, formulée près de quatre ans après le renouvellement.

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de la SCEA, confirmant ainsi la décision de la cour d'appel de Reims. Elle a jugé que, selon l'article L.411-6 du Code rural et de la pêche maritime, un bailleur peut demander l'insertion de cette clause à tout moment après le renouvellement du bail, sans obligation de la faire immédiatement après celui-ci. De plus, la bonne foi du bailleur n'est pas une condition préalable à l'insertion de la clause, ce qui a écarté les arguments de mauvaise foi soulevés par la SCEA.

L'arrêt apporte une certaine souplesse pour les bailleurs, leur permettant de demander l'insertion de la clause de reprise sexennale bien après le renouvellement, facilitant ainsi la gestion de la succession ou de la reprise des terres. Toutefois, il existe une protection pour les preneurs proches de l'âge de la retraite : la clause ne peut être exercée contre un preneur à moins de cinq ans de la retraite à taux plein.

Cet arrêt marque une évolution de la jurisprudence en faveur des bailleurs, leur offrant plus de flexibilité pour exercer leur droit de reprise sexennale. Toutefois, cette décision doit être mise en balance avec les protections prévues pour les preneurs, notamment les plus âgés, afin de garantir un équilibre entre les droits des parties. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

MMAG 42

S.A.S. au capital de 1 174 737 €
Siège social : 15 Rue de la Chazotte
LA TALAUDIERE (Loire),
R.C.S. SAINT ETIENNE 819 160 631

Transfert du siège social

Suivant décisions du 27 mars 2026 l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social à SAINT CHAMOND (Loire), Impasse Royet de la Bastie, et ce avec effet au 27 mars 2026.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS : SAINT ETIENNE.

Le Président

VERT LORETTE

S.C.I. au capital de 10 000 €
Siège social : CHAMBEON (Loire),
5 Chemin du Canal
RCS : SAINT ETIENNE 991 808 023

Transfert du siège social

Par A.G.E. en date du 19 février 2026, les associés ont décidé de transférer son siège social à LORETTE (Loire), 1 Rue Marc Seguin et ce avec effet au 19 février 2026.

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. ST ETIENNE.

LA GERANCE,

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 juillet 2006, Monsieur Georges Paul IMBERT, en son vivant retraité, veuf de Madame Laurence Eugénie DUMILLIER, demeurant à ROANNE (42300) Résidence "La Tour" 135 Avenue de Paris. Né à PANIS-SIERES (42360), le 10 août 1930. Décédé à LE COTEAU (42120) (FRANCE), le 28 février 2026.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pascale SUCHET, suppléante de Maître Yves SUCHET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «Yves SUCHET Notaire Associé» titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à ROANNE, 5 rue Paul Bert, le 3 avril 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pascale SUCHET suppléante de Maître Yves SUCHET, notaire à ROANNE, référence CRPCEN : 42093, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de ROANNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



ANNONCES LÉGALES



Rapidité, simplicité, efficacité
à votre disposition 24h/24



Une seule adresse : www.paysansdelaloire.fr